

DU
CÔTÉ
DES **femmes**
S'engager pour sortir des violences

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2025-2029



SOMMAIRE

1 Un engagement historique au service des femmes victimes de violence	3
2 Les missions	4
3 Les bénéficiaires des services gérés par l'association	5
3.1 Les personnes accueillies /accompagnées	5
3.2 Les bénéficiaires des actions de sensibilisation, de formation	7
4 La nature de l'offre de service	8
4.1 Les champs d'activité	8
4.2 Les prestations délivrées	8
4.3 Les dispositifs internes au service des prestations	12
5 Les principes d'intervention	14
5.1 Une écoute inconditionnelle	14
5.2 L'inscription des enfants dans l'accompagnement global des familles hébergées	14
5.3 Un accompagnement personnalisé et transversal	14
5.4 Une polyvalence professionnelle au service de parcours souples et adaptés	15
5.5 Une articulation entre accompagnement individuel et collectif	15
5.6 La participation des bénéficiaires à la vie institutionnelle	15
5.7 Le respect des choix, du rythme, des potentialités de chaque personne	15
5.8 Le partenariat au service du projet des bénéficiaires	15
5.9 Une posture professionnelle adaptée	15
5.10 Recrutement, formation et développement des compétences	15
6 L'amélioration continue des pratiques professionnelles au service des bénéficiaires	16
7 La démarche de prévention et de lutte contre la maltraitance	17
7.1 Une priorité institutionnelle	17
7.2 Une protection spécifique envers les enfants	17
8 Les modalités de coordination avec les partenaires	18
8.1 Le partenariat : Une démarche indispensablement structurée dans l'intérêt des bénéficiaires	18
8.2 Le réseau des partenariats	18
9 Les professionnels et les compétences mobilisées / L'organisation de travail	19
9.1 Une équipe pluridisciplinaire	19
9.2 Une action planifiée	19
10 Les objectifs d'évolution, de progression et de développement	22
11 GLOSSAIRE	24

INTRODUCTION

Le présent projet d'établissement s'inscrit dans une démarche collective, participative et structurée, visant à définir les orientations, les actions, l'organisation et les postures professionnelles de l'association Du côté des femmes. Il couvre la période 2025-2029.

Il constitue à la fois un outil de pilotage institutionnel, un cadre de référence pour les professionnels, et un support de lisibilité pour les partenaires institutionnels et les personnes accompagnées.

La méthodologie d'élaboration de ce projet repose sur une dynamique de co-construction, en cohérence avec les valeurs associatives, les exigences du cadre réglementaire. Cette démarche s'inscrit également dans la continuité des engagements pris par l'association dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec l'État. Ce dernier fixe les priorités stratégiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation de l'action.

Les femmes accompagnées ont été associées à l'élaboration du projet d'établissement. Leur implication s'est notamment traduite par la consultation du Conseil de la Vie Sociale.

Les professionnels et les membres du Conseil d'Administration ont également été pleinement mobilisés à travers des temps de concertation et travail collectif. Cette démarche a permis de croiser les regards, de valoriser les expertises de terrain et d'assurer une cohérence entre les orientations stratégiques du CPOM, les valeurs portées par notre association et les pratiques professionnelles déployées au quotidien.

Dans un souci d'accessibilité et de compréhension par le plus grand nombre, le projet d'établissement a été conçu comme un document volontairement pédagogique, synthétique et visuel. Cette forme vise à en faciliter l'appropriation par l'ensemble des parties prenantes.

Ce projet d'établissement traduit ainsi les valeurs fondatrices de notre association engagée dans la défense des droits des femmes et des enfants et la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Notre association soutient la promotion de l'égalité, de la dignité et de l'autonomie des personnes.

Ce projet d'établissement affirme la volonté de développer des pratiques professionnelles éthiques et adaptées aux besoins des publics accompagnés.

Ainsi, ce document témoigne de l'engagement de notre association dans une démarche qualité continue, fondée sur la participation des bénéficiaires, l'implication des professionnels, l'analyse des pratiques et l'adaptation permanente de l'offre de service aux besoins des femmes et des enfants accompagnés.

Les éléments présentés dans ce projet sont développés en interne sur d'autres supports indispensables à la délivrance adaptée des prestations (Plan d'actions, documentation qualité, etc..)

1. UN ENGAGEMENT HISTORIQUE

AU SERVICE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Après le dépôt des statuts associatifs en février 1984, les bénévoles et professionnels n'ont eu de cesse, au cours des décennies suivantes, que d'étoffer et diversifier les prestations et les dispositifs pour adapter l'action de l'association et des services qu'elle gère aux évolutions et profils des personnes bénéficiaires.

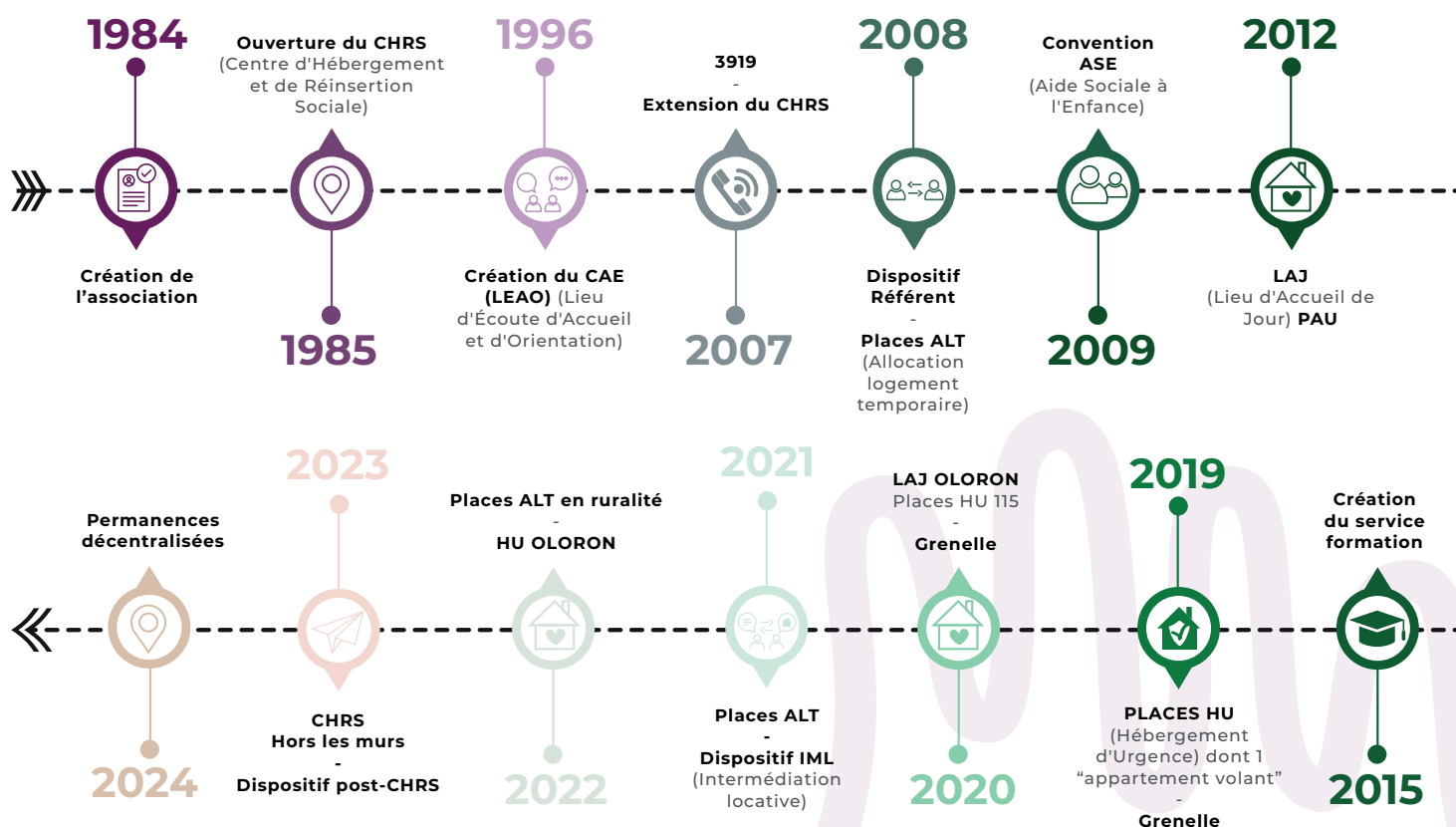
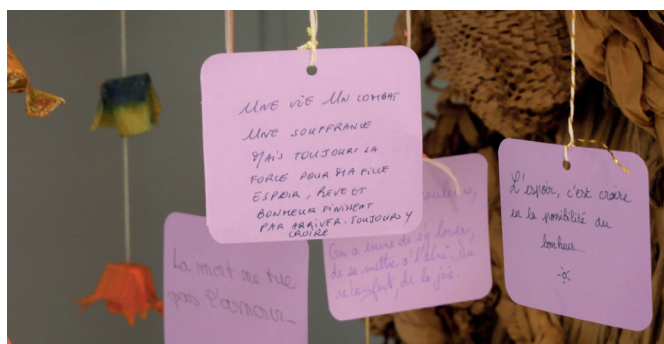
S'adaptant au contexte politique et social, aux exigences législatives et réglementaires, les services se sont progressivement ouverts à une plus grande diversité de publics en difficulté, en portant une attention particulière aux enfants des femmes accueillies et/ou hébergées.

La spécificité de l'accompagnement des professionnels demeure l'expertise autour des violences conjugales et intrafamiliales, de leurs conséquences sur la personne

et si tel est le cas, et sur ses enfants. Forts de l'expertise

développée, les professionnels de l'association mènent également des actions de conseil, de sensibilisation, de formation liées au champ des violences faites aux femmes, de leurs conséquences sur elles et leurs enfants.

L'association DU CÔTÉ DES FEMMES, issue du mouvement de l'éducation populaire, s'est créée dans la mouvance féministe, dirigée d'abord vers les femmes victimes de violences au sein du couple.



2. LES MISSIONS

L'ASSOCIATION DU CÔTÉ DES FEMMES, GESTIONNAIRE DU CHRS ET DE PLUSIEURS DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT, POURSUIT DES MISSIONS DÉFINIES PAR LA LOI, ENRICHIES D'UNE VISION ENGAGÉE ET HUMANISTE PORTÉE DEPUIS SA CRÉATION.

Les missions portées par l'association visent **la finalité d'insertion sociale des femmes accompagnées**.

L'insertion se définit ici au sens large et global. Elle constitue un processus de construction ou reconstruction de soi, de relation à l'autre, de liens avec l'environnement... Elle est multiforme et s'inscrit autant dans la dimension sociale que professionnelle.

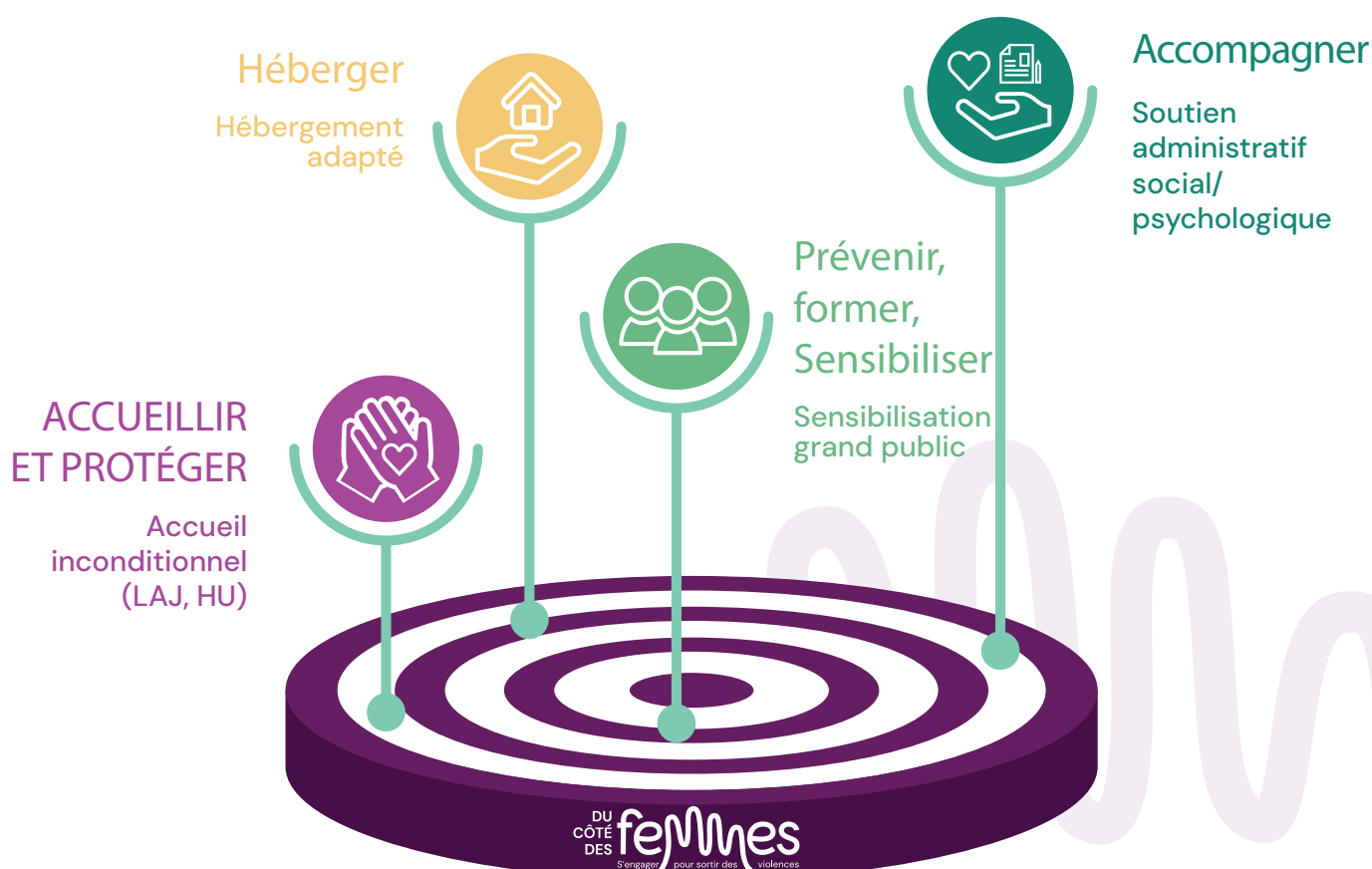
Ainsi, l'intervention de l'association DU CÔTÉ DES FEMMES s'inscrit dans le champ de l'action sociale définie par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et plus spécifiquement dans le cadre des missions des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) (article L. 345-1 à L. 345-4). **L'établissement met en œuvre des actions d'accueil, d'hébergement et**

d'accompagnement destinées à favoriser l'accès aux droits, à la sécurité, à l'autonomie et à l'insertion des personnes en situation de précarité, conformément à l'article L. 121-1 du CASF.

Ainsi, au-delà du cadre réglementaire, l'association développe une **approche singulière fondée sur la reconnaissance des violences faites aux femmes** comme un **enjeu majeur de société**.

Ses missions s'inscrivent donc pleinement dans les politiques publiques nationales, notamment **le plan « logement d'abord »**, le **Grenelle des violences conjugales**, et les **stratégies régionales et départementales** définies dans le CPOM.

LES 4 GRANDES MISSIONS DÉVOLUES AUX SERVICES GÉRÉS PAR L'ASSOCIATION SONT :



3. LES BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES GÉRÉS PAR L'ASSOCIATION



3.1 Les personnes accueillies par l'association

Initialement, les actions des professionnels de l'association DU CÔTÉ DES FEMMES étaient centrées sur les femmes victimes de violences conjugales. Elles se sont progressivement ouvertes à d'autres catégories de publics en difficultés personnelles, sociales, conformément à l'article 2 de l'association qui s'engage à « mettre à la disposition de tout public en difficulté et plus particulièrement des femmes avec ou sans enfant, tous les moyens qui peuvent leur permettre de se prendre en charge pour devenir autonomes, capables de s'assumer et d'assumer leurs enfants ».

EVOLUTION DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ 2022 – 2024

INDICATEURS	2022		2023		2024	
NOMBRE DE FEMMES REÇUES	699		779	+ 10,26%	895	+ 12,96%
NOMBRE DE FEMMES ACCOMPAGNÉES	329		382	+ 51 %	415	54 %
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE						
Urbain	342	48,93 %	400	51,35 %	452	50,50 %
Rural	204	28,01 %	243	31,19 %	298	33,30 %
Hors Béarn	41	5,87 %	41	5,27 %	35	3,91 %
NOMBRE D'ORIENTATIONS SPONTANÉES	203	29,01 %	227	29,14 %	269	30,05 %
PAYS D'ORIGINE DES FEMMES HÉBERGÉES						
Non su	1		1		0	
France	35		29		34	
UE	5		3		5	
Hors UE	20		23		29	
MOYENNE D'ÂGE REPRÉSENTATIVE	26-35	19,46 %	26-35	20,80 %	26-35	20 %
	36-45	20,89 %	36-45	22,98 %	36-45	21,45 %
NOMBRE D'ENFANTS ACCOMPAGNÉS	281		266	-5,63 %	283	+6 %

+28 %

de femmes reçues
en 2 ans

• FEMMES ACCUEILLIES



►► Cette augmentation confirme l'effet d'**accroissement de la notoriété de l'association, le travail partenarial**, mais aussi la **visibilité croissante des violences conjugales** dans l'espace public, notamment depuis le Grenelle des violences conjugales de 2019.

283

enfants
accompagnés



Accueil
des
femmes

=

PRISE EN
CHARGE
FAMILIALE

• ENFANTS ACCUEILLIS



►► Cela justifie pleinement l'approche intégrée de l'association, qui inscrit les **enfants comme victimes à part entière**, au regard de l'article 26 de la Convention d'Istanbul.

CONSTATS .

SUR L'ÉVOLUTION DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ

+30 %

• ORIENTATIONS SPONTANÉES



►► Cette évolution témoigne d'une meilleure **connaissance des dispositifs existants** et d'une meilleure **reconnaissance du problème des violences conjugales** au sein de notre société, notamment grâce aux actions de communication et aux campagnes de sensibilisation permettant une mobilisation citoyenne et une évolution des mentalités.

42 %

femmes «hors UE»

• FEMMES HÉBERGÉES



- Cela traduit une ouverture accrue vers des **situations de vulnérabilité** liées au l'isolement, aux violences administratives ou au non recours aux droits.
- Cela demande aux professionnels une **adaptation** constante des pratiques, une solide **connaissance des dispositifs d'accès aux droits** et surtout un travail renforcé avec les **partenaires spécialisés** (droits des étrangers, interprétariat, santé mentale, ...)

3.2 Les bénéficiaires des actions de sensibilisation, de formation

L'expertise de l'équipe de l'association DU CÔTÉ DES FEMMES, dans le champ des violences faites aux femmes, est reconnue sur le territoire.

De ce fait, **les professionnels mènent des actions de :**



SENSIBILISATION

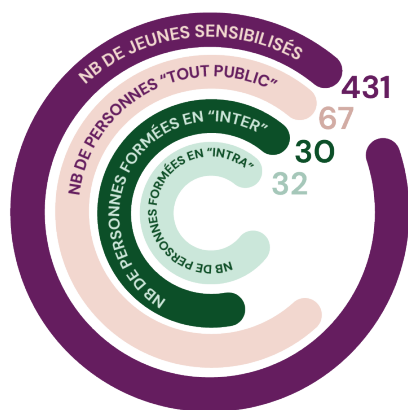
auprès des proches aidants,
du grand public, des scolaires,
des élus



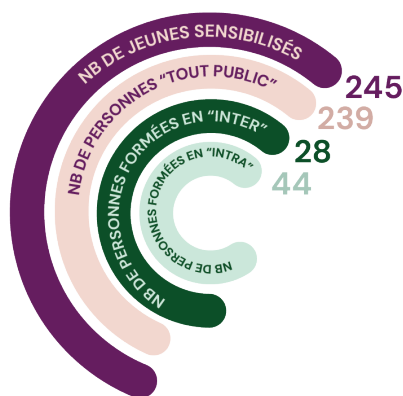
FORMATION

auprès de tout professionnel/partenaire
en besoin d'éclairage technique/de
développement de compétences.

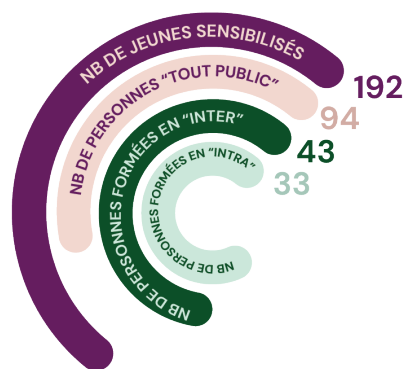
2022



2023



2024



CONSTATS .

**SUR L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE
SENSIBILISATION ET DE FORMATION**

• NB DE PERSONNES SENSIBILISÉES

- actions de sensibilisation «grand public» lors des journées symboliques comme le **8 mars** (Journée Internationale des droits des femmes) et le **25 novembre** (Journée Internationale pour l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes).

+36 %

de formation des
professionnels libéraux

• FORMATION DU SECTEUR MÉDICAL

- les professionnels du secteur médical sont en constante augmentation (2 en 2022 pour 11 en 2024)

2023
Appel à projet
80 pers.

2022-2023
Service
formation
=
MOINS DE
SOLLICITATION
du secteur social

• SENSIBILISATION EN MILIEU RURAL

- à destination des élus et du personnel communal



4. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE

Conformément à son projet associatif, l'association DU CÔTÉ DES FEMMES développe **une offre de service globale**, modulée et évolutive, pour répondre aux besoins spécifiques des femmes victimes de violences et leurs enfants, du départ du domicile conjugal à la reconstruction en passant par la mise à l'abri. Cette offre est organisée autour de **3 grands champs d'interventions complémentaires**. Elle s'ajuste aux réalités de terrain, aux besoins évolutifs des femmes et à la diversité de leurs trajectoires.

4.1 Les champs d'activité



• ACCUEIL ET ORIENTATION

LAJ PAU et OLORON
–
Permanences
NAY, ORTHEZ, MORLAAS
–
HU (GRENELLE, OLORON)
–
Relais départemental
3919



• ACCOMPAGNEMENT (EN OU HORS HÉBERGEMENT)

Hébergement diffus (84 pl.)
–
Accompagnement global
–
Soutien psychologique
–
Parentalité, santé, bien-être
–
Actions collectives



• PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Sensibilisation grand public
–
Formation (Cert. Qualiopi)
–
Animation du réseau local
–
Coordination territoriale

4.2 Les prestations délivrées

- ▶ Accueil et orientation
- ▶ Accompagnement social / protection
- ▶ Accompagnement psychologique
- ▶ Accompagnement à la parentalité
- ▶ Accompagnement à la santé et au bien être
- ▶ Prévention et sensibilisation, soutien technique / formation



ACCUEIL ET ORIENTATION



ACCUEIL ET ORIENTATION

ÉCOUTE INCONDITIONNELLE
DES BESOINS

EVALUATION DES BESOINS

ORIENTATION VERS UN
DISPOSITIF EXTERNE

BÉNÉFICIAIRES

Femmes
Proches aidants

BÉNÉFICIAIRES

Partenaires/
Professionnels

SERVICES

LAJ PAU
LAJ OLORON
Equipe Précarité

SERVICES

Service Formation
Direction

MODALITÉS

Accueil physique
et téléphonique
personnalisé

SÉCURISATION PAR
UNE MISE À L'ABRI

BÉNÉFICIAIRES

Femmes/Enfants

SERVICES

Equipe dédiée/HU

MODALITÉS

Procédure écrite

DÉCISION D'ORIENTATION
ET VALIDATION EN
INTERNE

BÉNÉFICIAIRES

Partenaires/
Professionnels

SERVICES

Direction

BÉNÉFICIAIRES

Femmes/Enfants

SERVICES

Service éducatif

MODALITÉS

Commission
technique

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL / PROTECTION



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL/ PROTECTION

SOUTIEN À LA COMPRÉHENSION
DU CONTEXTE DES SITUATIONS
VÉCUES ET À LA SORTIE DES
VIOLENCES

BÉNÉFICIAIRES

Femmes

SERVICES

LEAO Référent

MODALITÉS

Accompagnement individuel
avec possible orientation vers
tout prestataire ou partenaire
utile

SOUTIEN À L'ACCÈS À
L'AUTONOMIE EN HÉBERGEMENT

BÉNÉFICIAIRES

Femmes/Enfants

SERVICES

Dispositifs d'hébergement

MODALITÉS

Insertion professionnelle. Administratif
(ouverture des droits).
Soutien à la recherche de logement.
Soutien éducatif direct auprès des enfants.
Budget. Alimentation

SOUTIEN À L'ACCÈS À L'AUTONOMIE
HORS HÉBERGEMENT

BÉNÉFICIAIRES

Femmes/Enfants

SERVICES

CHRS Hors les mur

MODALITÉS

Insertion professionnelle. Administratif
(ouverture des droits).
Soutien à la recherche de logement.
Soutien éducatif direct auprès des
enfants. Budget.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE



ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

BÉNÉFICIAIRES

Femmes hébergées

SERVICES

Pool psychologues

MODALITÉS

Entretien individuel

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EN GROUPE

BÉNÉFICIAIRES

Femmes hébergées

SERVICES

Pool psychologues

MODALITÉS

Groupe de parole PAU et OLORON

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ENFANT

BÉNÉFICIAIRES

Enfants hébergés ou LEAO

SERVICES

Pool psychologues

MODALITÉS

Entretien individuel (1h/mois)

ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

SOUTIEN RELATION MÈRE / ENFANT

BÉNÉFICIAIRES

Femmes et enfants hébergés ou LEAO

SERVICES

Professionnels DCDF / Prestataires

MODALITÉS

Ateliers petits pas / Art intuitif / Médiation équine / Événements DCDF (Noël, anniversaires, fête DCDF)

SOUTIEN EN GROUPE À L'EXPRESSION DES ENFANTS

BÉNÉFICIAIRES

Femmes et enfants hébergés ou LEAO

SERVICES

Professionnels DCDF / Prestataires

MODALITÉS

Ateliers pas à pas (jeux de société en création), Ateliers créatifs

SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PARENTALITÉ

BÉNÉFICIAIRES

Femmes hébergées

SERVICES

Dispositifs hébergement

MODALITÉS

Événements DCDF (Noël, anniversaires, sorties familiales,...), Formation 1^{ers} secours, intervention domicile temps / vie quotidienne

ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ ET AU BIEN ÊTRE



ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ ET AU BIEN ÊTRE

DÉVELOPPEMENT DE L'ESTIME DE SOI EN FACE À FACE

BÉNÉFICIAIRES

Femmes hébergées ou LEAO

SERVICES

Professionnels DCDF / Prestataires

MODALITÉS

Socio esthétique

DÉVELOPPEMENT DE L'ESTIME DE SOI EN GROUPE

BÉNÉFICIAIRES

Femmes hébergées ou LEAO

SERVICES

Professionnels DCDF / Prestataires

MODALITÉS

Self défense, Art intuitif, Médiation, Socio esthétique

SOUTIEN AUX DÉMARCHES DE SOIN

BÉNÉFICIAIRES

Femmes hébergées ou LEAO

SERVICES

Dispositifs hébergement

MODALITÉS

Bilan de santé à la CPAM, Temps collectif de sensibilisation (Octobre Rose, ...)



PRÉVENTION et SENSIBILISATION, Soutien technique/formation

ANIMATION DU RÉSEAU PARTENARIAL SUR DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

BÉNÉFICIAIRES

Membres du réseau local de lutte contre les violences

SERVICES

LEAO Référent

MODALITÉS

Accompagnement individuel avec possible orientation vers tout prestataire ou partenaire utile

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ACTEURS

BÉNÉFICIAIRES

Tout professionnel travaillant auprès des femmes et enfants VVC

SERVICES

Service Formation

MODALITÉS

Sessions annuelles de formation et diverses thématiques : inter et intra

SENSIBILISATION (TOUT PUBLIC) SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

BÉNÉFICIAIRES

Scolaires, grand public, élus, professionnels....

SERVICES

Equipe éducative / Administrateurs

MODALITÉS

À la demande ou participation aux journées nationales (Journée des droits des femmes : 8 mars, ou Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : 25 novembre)

4.3 Les dispositifs internes au service des prestations

LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

CHRS places insertion

32
PLACES

Femmes seules ou avec enfants en capacité de réinsertion

CHRS places urgence

9
PLACES

Femmes en difficulté, victime de violences conjugales (VVC) seules ou avec enfants nécessitant une mise à l'abri en urgence

IML

12
PLACES

Femmes VVC autonomes ou sortantes de CHRS

ALT

11
PLACES

Femmes VVC avec ou sans enfants nécessitant une mise en sécurité

HU Grenelle 115 + (ARTIGUELOUVE)

6
PLACES

Femmes en difficulté, VVC seules ou avec enfants nécessitant une mise à l'abri immédiate

HU Pérenne FVV + HU OLORON (2 appts)

14
PLACES

Femmes en difficulté, VVC seules ou avec enfants nécessitant une mise à l'abri en urgence

CHRS/ accompagnement hors les murs

9
MESURES

Femmes VVC avec un logement ou un hébergement personnel



LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET LEURS ENFANTS



LAJ de PAU et OLORON

- Informer, soutenir, orienter.
 - Prévenir et répondre aux situations d'urgence.
- Services de premières nécessités pour les femmes et enfants.
- Sans rdv.



LEAO

- Accompagner, écouter.
- Un référent désigné pour les femmes de la communauté d'agglomération de PAU
- Sur rdv



PERMANENCES DÉCENTRALISÉES

- Informer, soutenir, orienter.
 - Prévenir et répondre aux situations d'urgence.
- Sur rdv dans les locaux des SDSEI (Orthez, Nay, Morlaas) et de la Maison des femmes/ santé (Hôpital de Pau).



DISPOSITIF RÉFÉRENT

- Accompagner, écouter.
- Un référent désigné pour les femmes hors communauté d'agglomération de PAU et ruralité
- Sur rdv

L'ORGANISME DE FORMATION

Notre organisme de formation, certifié QUALIOPi est déclaré en Préfecture de Région depuis 2015 sous le numéro 72640382364.



La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de Formation**

Cible : Professionnels souhaitant mieux comprendre et accompagner les personnes concernées par les violences conjugales.

Les formations reposent sur une approche réflexive et interactive, favorisant la mise en lien entre la pratique de terrain et les apports théoriques, en s'appuyant sur des méthodes expérientielles et des supports diversifiés.

- 2 formats de formation sont proposés en inter ou en intra
- Catalogue actualisé





5. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les actions menées par les professionnels de l'association s'inscrivent dans une approche globale :

▶ **humaniste,**
▶ **féministe,**
▶ **centrée sur la reconnaissance de la personne dans sa dignité, sa capacité à faire des choix et son pouvoir d'agir.**

Ces principes traversent l'ensemble des dispositifs :

L'ACCUEIL / L'HÉBERGEMENT / L'ACCOMPAGNEMENT / LA PRÉVENTION

Les dispositifs sont donc décloisonnés permettant l'intervention des salariés sur l'ensemble des services. Ainsi l'organisation du travail repose sur un principe de **mutualisation des ressources humaines sur l'ensemble des dispositifs** pour répondre à une logique de parcours d'accompagnement.

5.1 Une écoute inconditionnelle

Chaque **femme est accueillie sans jugement**, dans un cadre sécurisant et bienveillant.

L'**accès est inconditionnel**, sans exigence préalable.

Dès le premier entretien, une orientation peut être proposée, soit vers les services internes de l'association, soit vers les partenaires extérieurs, en fonction des besoins.

5.2 L'inscription des enfants dans l'accompagnement global des familles hébergées

L'association reconnaît les enfants comme victimes à part entière des violences conjugales.

A ce titre, leur accompagnement est intégré au projet personnalisé de leur mère dans une logique de prise en charge globale de la famille au sein des dispositifs d'hébergement.

5.3 Un accompagnement personnalisé et transversal

L'accompagnement repose sur l'élaboration d'un **projet personnalisé**, construit avec la personne et ajusté en fonction de ses besoins et de son rythme.

Autant que possible, un même TS référent suit la femme (et les enfants) tout au long du parcours d'accompagnement, de l'accueil à la sortie de l'hébergement, afin d'assurer une stabilité dans la relation d'aide.

5.4 Une polyvalence professionnelle au service de parcours souples et adaptés

Les professionnels de l'association **interviennent de façon transversale** sur l'ensemble des dispositifs, permettant une grande souplesse dans les suivis.

Cette organisation permet la continuité de l'accompagnement même en cas de changement de dispositif, de lieu ou d'intervenant. Elle limite ainsi les ruptures de parcours et garantit une cohérence dans l'accompagnement. L'expérience des équipes est valorisée comme ressource commune, avec l'idée du soutien mutuel. Une attente particulière est portée à la qualification et à la professionnalisation continues des salariés.

5.5 Une articulation entre accompagnement individuel et collectif

L'association propose une complémentarité de l'accompagnement individuel avec des **temps et activités collectives** (groupes de parole, rencontres thématiques, etc).

Cette combinaison permet à la fois un suivi adapté à chaque personne et une dynamique de groupe favorisant la socialisation, la sortie de l'isolement et l'expérimentation de la confiance en soi et en l'autre.

5.6 La participation des bénéficiaires à la vie institutionnelle

L'association reconnaît la parole des femmes accompagnées comme un levier d'amélioration des pratiques.

Cette reconnaissance se traduit par l'invitation de ses dernières à s'impliquer dans les projets et orientations de l'association (ex : participation au conseil de la vie sociale/ CVS).

La valorisation de la pair-aidance spontanée est aussi soutenue.

Cette démarche vise à promouvoir leur capacité d'agir et à contribuer à la dynamique collective.

5.7 Le respect des choix, du rythme, des potentialités de chaque personne

L'accompagnement proposé prend pleinement en compte les blocages psychologiques que peuvent engendrer les violences conjugales, notamment les effets d'emprise, de sidération ou de perte de repères.

Dans ce contexte, il est essentiel de **respecter le rythme propre à chaque femme**, sans pression ni injonction.

Les professionnels s'attachent à reconnaître les ressources.

5.8 Le partenariat au service du projet des bénéficiaires

L'accompagnement des femmes repose sur un **travail en réseau avec de nombreux partenaires** issus des secteurs social, éducatif, associatif, médical, judiciaire.

Ce maillage partenarial est mobilisé de manière active et cohérente pour répondre aux besoins spécifiques de chaque situation.

Les orientations vers les partenaires sont évidemment pensées comme un prolongement du projet d'accompagnement, construites dans une logique de continuité de complémentarité des actions.

5.9 Une posture professionnelle adaptée

Les professionnels adoptent une **posture non jugeante, engagée et sensible à la diversité des parcours**.

Leur positionnement est régulièrement nourri par des **formations continues** (notamment sur la question du trauma, de parentalité, etc...), leur permettant de s'adapter aux besoins spécifiques des bénéficiaires et garantir un accompagnement de qualité.

5.10 Recrutement, formation et développement des compétences

Recruter des professionnels dont les qualifications correspondent à la fonction

Assurer un accueil et une intégration structurée, de qualité (livret d'accueil, binôme, formation initiale sur les violences conjugales) ;

Mettre en œuvre un plan de formation annuel, adapté aux évolutions réglementaires et aux besoins de terrain, en concertation avec le CSE. Chaque professionnel embauché bénéficie de la formation de base " les violences au sein du couple : comprendre, repérer, orienter", dispensée par le service formation de l'association, visant ainsi l'assimilation d'une culture commune ;

Organiser des temps de supervision, des retours et partages d'expérience.



6. L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES AU SERVICE DES BÉNÉFICIAIRES

Depuis les obligations introduites par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les attentes en matière de démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles et d'évaluation de la qualité des prestations apportées se sont nettement renforcées, notamment par la mise en place du **dispositif d'évaluation** déployé par la HAS à compter du 8 mars 2022.

Quatre valeurs fondamentales sous-tendent cette démarche :

Le pouvoir d'agir de la personne

Le respect des droits fondamentaux

L'approche inclusive des accompagnements

La réflexion éthique des professionnels

**Actualiser
la politique qualité
au sein des services
de l'association
vise à**

- ▶ améliorer les prestations apportées,
- ▶ sécuriser les parcours des bénéficiaires accueillis et accompagnés,
- ▶ renforcer leur participation,
- ▶ développer la culture du signalement des événements indésirables
- ▶ favoriser une gestion structurée des risques,
- ▶ valoriser les bonnes pratiques professionnelles,
- ▶ d'harmoniser les procédures,
- ▶ de mobiliser les équipes autour de démarches partagées et évaluables.

Cette posture et cette démarche conditionnent le renouvellement de l'autorisation, préparent l'évaluation externe et témoignent de l'engagement permanent des professionnelles des services en faveur d'un accompagnement éthique, personnalisé et sécurisé.

L'actualisation de la démarche qualité sera structurée autour de quatre objectifs majeurs :



Mise en place d'une documentation qualité centralisée



Actualisation et traitement adapté des indicateurs qualité principaux



Actualisation et traitement adapté de la satisfaction des bénéficiaires



Protection des données personnelles

7. LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

7.1 Une priorité institutionnelle

La prévention de la maltraitance constitue un enjeu transversal majeur pour l'association DU CÔTÉ DES FEMMES. Elle s'inscrit dans le respect des droits fondamentaux des personnes, du CASF et des recommandations de l'HAS. A travers ses dispositifs, l'association prend en compte les situations de vulnérabilité, de souffrance, ou de déséquilibre dans les relations de pouvoir, afin de protéger, alerter, et prévenir les risques de maltraitance, qu'ils soient institutionnels, relationnels ou familiaux pour les personnes hébergées.

La politique de prévention de la maltraitance repose sur plusieurs éléments structurants :

Une Information claire et continue est délivrée dès l'arrivée dans les services : livret d'accueil, charte des droits des personnes accueillies affichée, échanges avec les professionnels à l'arrivée et accès au règlement de fonctionnement.

Les professionnels bénéficient de formation et de régulation en continu afin de renforcer leurs capacités de repérage, posture éthique, gestion des alertes. Des temps de supervision viennent soutenir cette dynamique.

Une Information est donnée sur la personne qualifiée (autorité extérieure) **comme recours en cas de difficulté ou de désaccord** avec les professionnels ou les services (cf livret d'accueil).

Une vigilance collective est encouragée : toute personne (accompagnée, salariée, bénévole) est légitime à signaler toute situation de maltraitance.

Pour garantir cette démarche, deux procédures spécifiques existent en interne et sont mises à la disposition des salariés et bénéficiaires.

7.2 Une protection spécifique envers les enfants

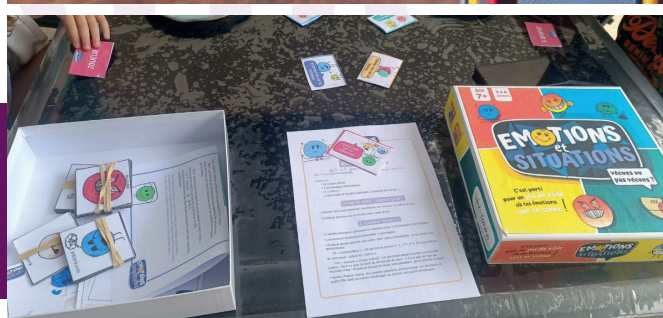
Les enfants accompagnés, qu'ils soient hébergés ou non, sont considérés comme victimes à part entière dans les situations de violence conjugales.

L'association veille à leur protection effective à travers :

Des actions de repérage et d'évaluation de leur situation (Commission situation préoccupante).

Une collaboration avec les services du Département de la protection de l'enfance (SDSEI, PMI, CRIP).

Ces démarches s'inscrivent dans une volonté d'agir précocement pour prévenir les risques, soutenir les enfants dans leur développement et restaurer leur sécurité psychique et physique.



8. LES MODALITÉS DE COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES

8.1 Le partenariat : Une démarche indispensablement structurée dans l'intérêt des bénéficiaires

L'association agit dans une logique de coopération permanente au sein de réseaux multiformes et complémentaires.

Les professionnels de l'association organisent et participent régulièrement à diverses instances techniques, de concertation, coordination, et veille sociale.

Travailler en partenariat, c'est définir et réaliser un projet contractualisé avec des acteurs et des organisations clairement identifiés.

Le projet est central. Les affinités n'existent pas obligatoirement d'emblée, elles se construisent dans

l'action et le temps.

Le partenariat repose fondamentalement sur les logiques des organisations. Ainsi, il peut survivre au départ des acteurs, ce qui protège le bénéficiaire concerné.

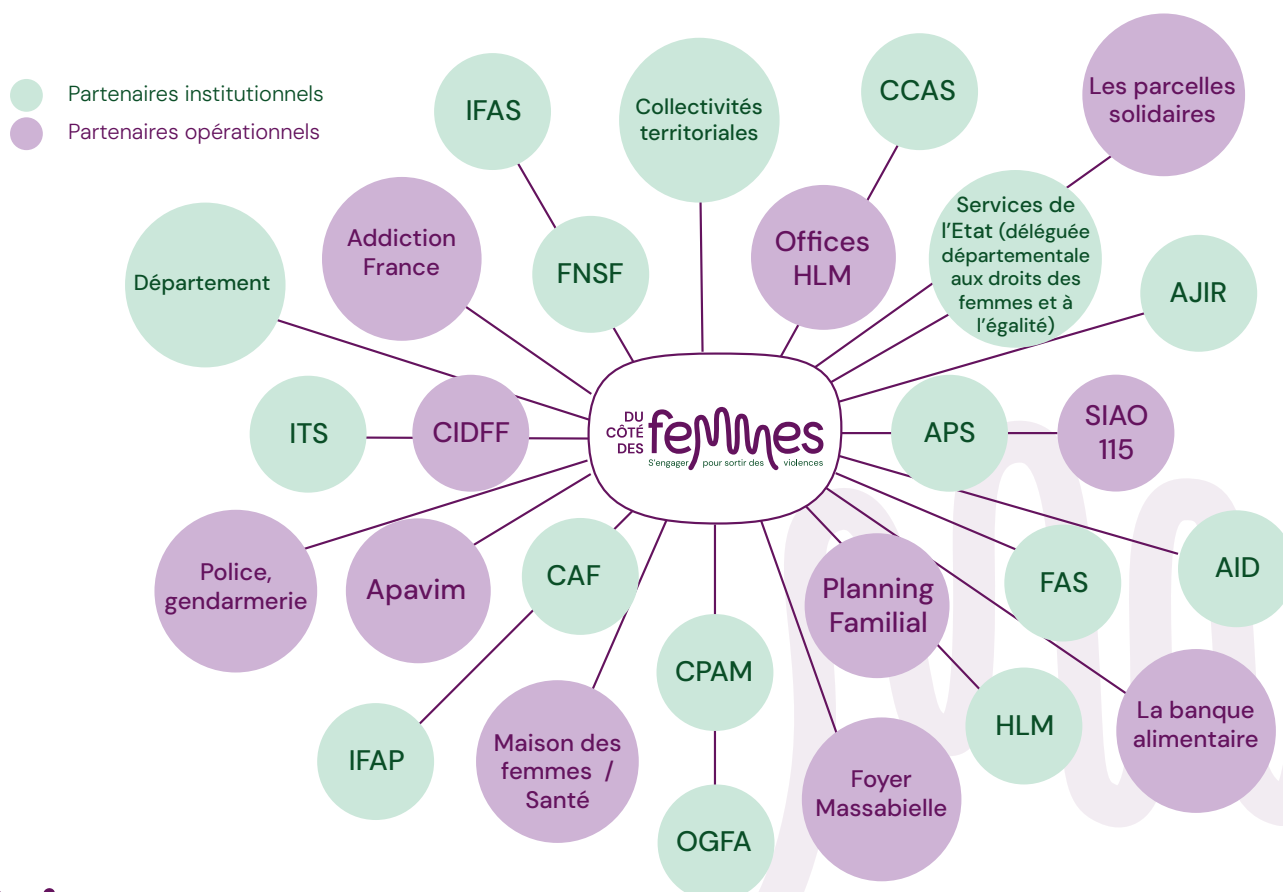
Pour cela, l'association et la direction priorisent dès que cela est possible et pertinent le conventionnement à la simple dynamique de travail en réseau. Avant tout possible renouvellement, cette démarche de conventionnement nécessite d'en évaluer à chaque fois les impacts pour les bénéficiaires accueillis dans les services de l'association DU CÔTÉ DES FEMMES.



Le partenariat est une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action - faire autrement ou faire mieux- sur un objet commun- de par sa complexité et/ou le fait qu'il transcende le cadre d'action de chacun des acteurs-, et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre. >>

Fabrice Dhumes

8.2 Le réseau des partenaires



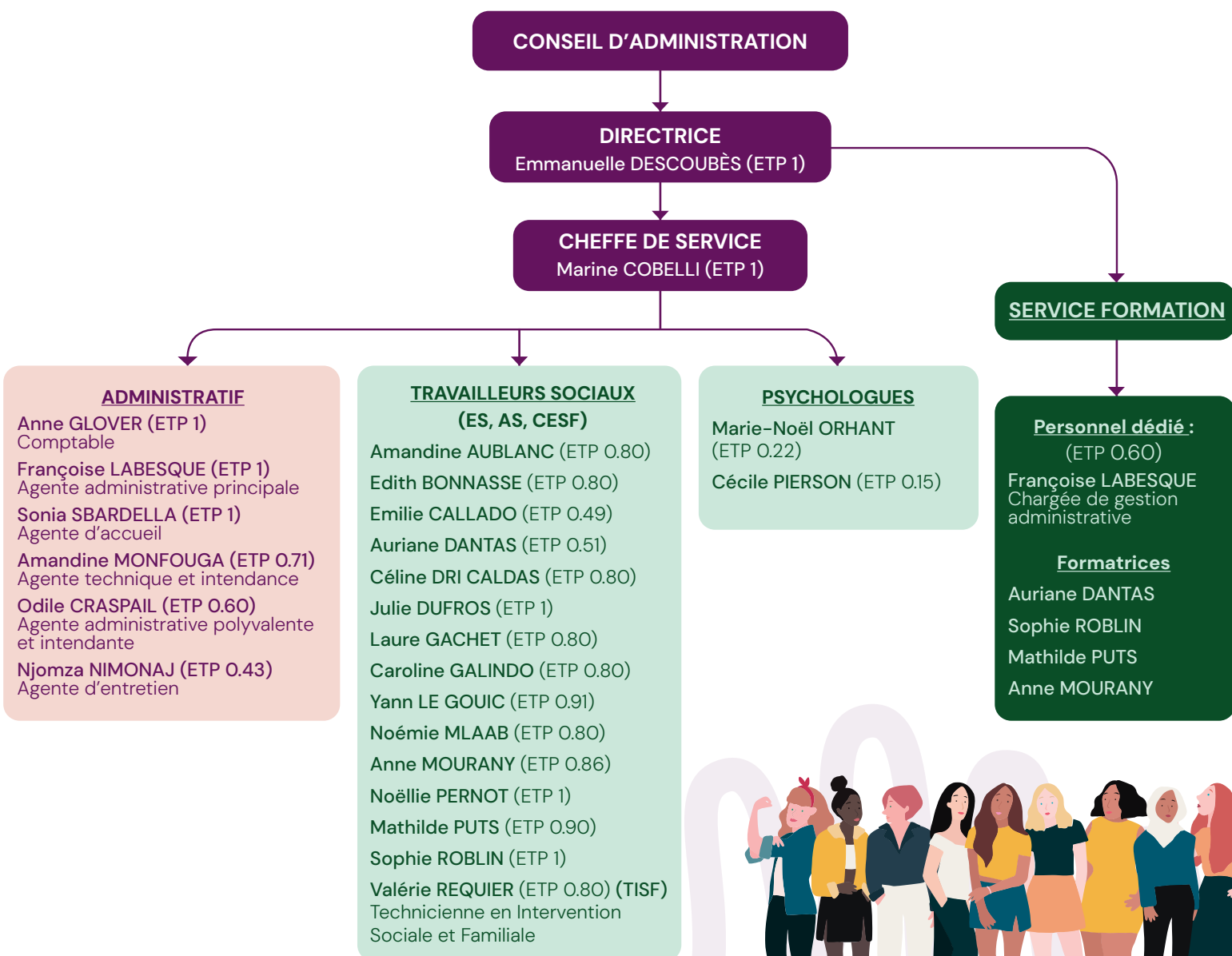
9. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES

L'ORGANISATION DE TRAVAIL

L'association DU CÔTÉ DES FEMMES mobilise une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, engagés et formés aux spécificités de l'accompagnement des femmes victimes de violences, de leurs enfants et de publics en difficulté. La qualité de l'accueil et du soutien repose en grande partie sur l'implication collective et la mutualisation des compétences ainsi que la reconnaissance des savoir-faire professionnels.

9.1 Une équipe pluridisciplinaire

ORGANIGRAMME 2025 ETP



MISSIONS PRINCIPALES PAR FONCTION





9.2 Une action planifiée

Des réunions hebdomadaires thématiques permettent, à tous les niveaux, une coordination régulière, un suivi croisé des situations et une répartition des interventions.

Des réunions de direction et de coordination générale assurent le lien stratégique entre le terrain, l'administratif et le pilotage associatif.

TYPE DE REUNION ET OBJECTIFS	PARTICIPANTS (A titre indicatif)
RÉUNION DE FONCTIONNEMENT Informations générales institutionnelles Actualités des différents services Points d'organisation générale	Directrice Cheffe de service Équipe Accompagnement Équipe Hébergement Équipe Ruralité Équipe administrative et intendance
RÉUNION D'ORGANISATION PAU Organisation des services Mouvements à venir	Cheffe de service Équipe Accompagnement Équipe Hébergement
RÉUNION D'ORGANISATION RURALITÉ Organisation des services Mouvements à venir	Cheffe de service Équipe Ruralité
RÉUNION INTENDANCE Aborder toutes les questions liées à l'intendance des logements	Cheffe de service 1 TS service hébergement 1 TS ruralité Maîtresses de maison
RÉUNIONS DE SUIVIS Point sur les échéances des suivis Partage d'informations sur les situations Situations urgentes nécessitant un positionnement	Cheffe de service Psychologue Travailleur social
COMMISSION HÉBERGEMENT / ACCOMPAGNEMENT Évaluations et décisions sur les nouvelles demandes d'hébergement et d'accompagnement	Cheffe de service Équipe Accompagnement Hébergement ou Ruralité
RÉUNION CLINIQUE SITUATIONS ACCOMPAGNÉES SANS HÉBERGEMENT Animée par les psychologues Soutien face aux situations Aide à la prise de recul	Psychologue Cheffe de service Équipe Accompagnement Équipe Ruralité (dispositif Référent)
RÉUNION CLINIQUE SITUATIONS HÉBERGÉES Animée par les psychologues Soutien face aux situations Aide à la prise de recul	Psychologue Cheffe de service Équipe Hébergement Équipe Ruralité (dispositif hébergement)
RÉUNION ADMINISTRATIVE Vie du service Partage d'informations	Directrice Équipe administrative
SUPERVISION Aborder avec un intervenant extérieur nos pratiques professionnelles	Prestataire Cheffe de service Équipe Accompagnement Équipe Hébergement Équipe Ruralité
RÉUNION DIRECTION Actualités des services Demandes non urgentes	Directrice Cheffe de service
COMMISSION SITUATIONS PRÉOCCUPANTES Situations avec questionnement autour d'un signalement Nécessitant un regard croisé psychologue / cadre pour positionnement rapide	Cheffe de service Psychologue Travailleur social

10. LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DE PROGRESSION ET DE DÉVELOPPEMENT

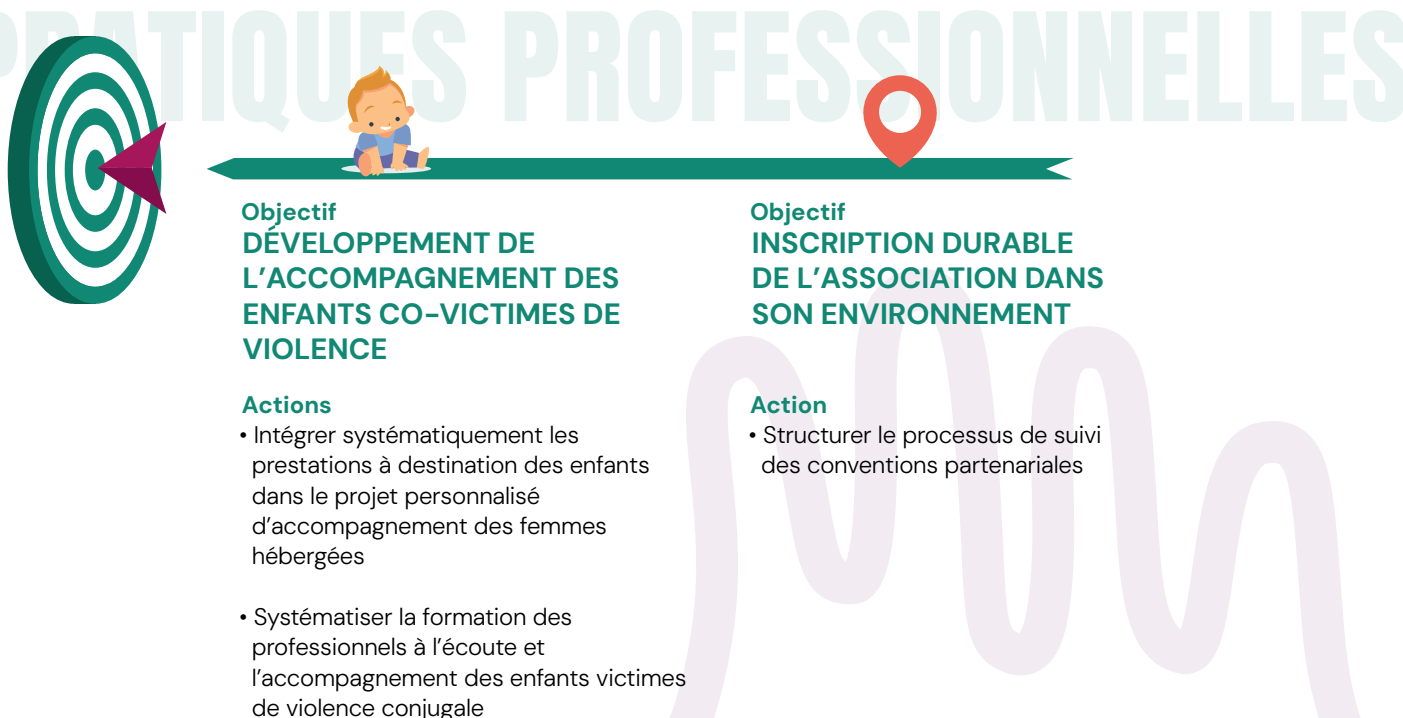
L'association DU CÔTÉ DES FEMMES affirme sa volonté de renforcer ses missions en adaptant ses pratiques aux besoins émergents et en consolidant son ancrage territorial. En cohérence avec le CPOM et ses objectifs opérationnels (cf. annexes), les politiques publiques et les dynamiques internes de transformation, plusieurs objectifs stratégiques guident ce projet d'établissement.



• PUBLIC



• PRATIQUES PROFESSIONNELLES





Obj. CONSOLIDATION DU MANAGEMENT DE LA CHAÎNE DE PILOTAGE

Actions

- Actualiser les modes de coopération Direction Cadre d'intermédiaire
- Affiner les délégations CA- Direction- Cadre intermédiaire

Obj. AMÉLIORATION DES CADRES DE TRAVAIL

Actions

- Rédiger une Charte du télétravail
- Structurer la politique RH
- Moderniser les outils de gestion RH (logiciels)

Obj. AMÉLIORATION DE LA BIEN TRAITANCE DES SALARIÉS

Actions

- Structurer la dynamique QVCT



Obj. MISE EN PLACE D'UNE DOCUMENTATION QUALITÉ CENTRALISÉE

Actions

- Mettre à jour les procédures socles
- Acculturer les professionnels aux outils développés

Obj. ACTUALISATION ET TRAITEMENT DES INDICATEURS QUALITÉ PRINCIPAUX

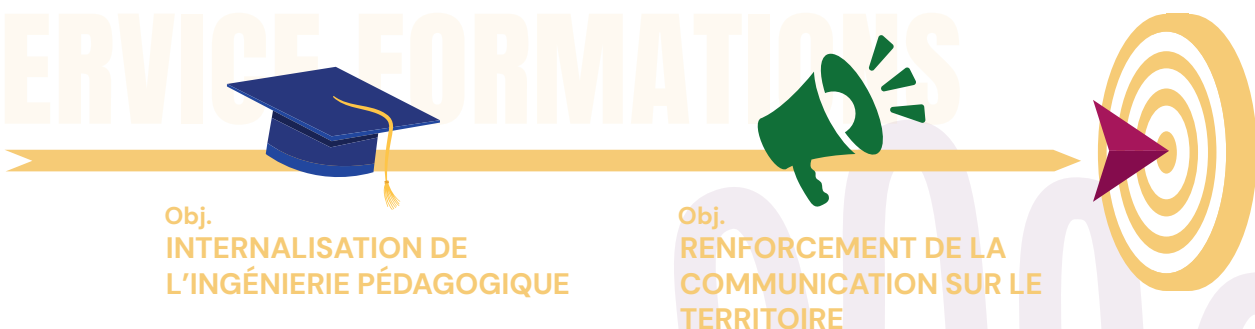
Actions

- Structurer les modalités d'évaluation et de recueil des éléments qualité (partenaires bénéficiaires prescripteurs)
- Développer le processus de traitement des résultats qualité (mise en place d'un Copil qualité interne ..)

Obj. PROTECTION DES DONNÉES

Actions

- Mettre en place un audit interne des modalités de protection des données
- Mettre en place les actions correctives pour protéger les données bénéficiaires et salariés



Obj. INTERNALISATION DE L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

Actions

- Développer la fonction de coordinatrice pédagogique
- Professionnaliser des intervenants internes à la fonction pédagogique

Obj. RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE

Actions

- Développer des actions commerciales
- Diversifier les offres de formation et de sensibilisation

11. GLOSSAIRE

A

AID : Aide et Intervention à Domicile
ALT : Allocation Logement Temporaire
APAVIM : Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation
APS : Agence Paloise de Services
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
AS : Assistant de Service Social

C

CA : Conseil d'Administration
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CESF : Conseiller en Économie Sociale et Familiale
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale
CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRIP : Cellule de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes
CSE : Comité Social et Économique
CVS : Conseil de la Vie Sociale

D

DCDF : Du Côté Des Femmes
DPO : Data Protection Officer (Délégué à la protection des données)

E

ETP : Équivalent Temps Plein
ES : Educateur Spécialisé

F

FALC : Facile à Lire et à Comprendre
FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité
FVV : Femme Victime de Violences
FNSF : Fédération Nationale Solidarité Femmes

H

HAS : Haute Autorité de Santé
HLM : Habitation à Loyer Modéré
HU : Hébergement d'Urgence

I

IFAS : Institut de Formation des Aides-Soignants
IFAP : Institut de Formation à l'Assistance aux Personnes
IML : Intermédiation Locative
ITS : Institut du Travail Social

LAJ : Lieu d'Accueil de Jour
LEAO : Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation
LGBTQIA+ : Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transsexuel, Queer, Intersexe, Asexuel et plus

O

OGFA : Organisme de Gestion des Foyers Amitié

P

PMI : Protection Maternelle et Infantile

Q

QVCT : Qualité de Vie et Conditions de Travail

R

Rdv : Rendez-vous
RH : Ressources Humaines

S

SDSEI : Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

T

TISF : Technicien en Intervention Sociale et Familiale
TS : Travailleur(s) Social(-aux)

U

UE : Union Européenne

V

VVC : Victime de Violences Conjugales